Alain Soral condamné à un an de prison avec mandat d'arrêt, son avocat également condamné pour complicité

15/04/2019 à 15h03

Alain Soral a été condamné lundi par le tribunal correctionnel de Paris à un an de prison ferme assorti d'un mandat d'arrêt.

L'essayiste, condamné pour avoir publié sur son site des conclusions litigieuses de son avocat dans une autre affaire, n'était pas présent à la lecture du délibéré. Son conseil, Damien Viguier, a été condamné à 5.000 euros d'amende pour complicité, en raison du contenu de ces conclusions.

Une condamnation qui va au-delà des réquisitions du parquet, ce dernier ayant réclamé six mois de prison ferme contre Alain Soral et 15 000 euros d'amende contre son avocat.

(…) Le Parisien